



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 9 mars 2022**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de présents	12
Excusés	3

Date de convocation : L'an deux mille vingt deux,
4 mars 2022 le 9 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
16 mars 2022

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY, Magali BONNEFOY, Valérie DUPUY, Florence SIORAT, Patrick BOURGEOIS, Maritza PERDRIEL, Caroline PERETTI, Frédéric ROCHIS, Emilie CAZAUX, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Jérémy BAS, Marc BÉDÉ

Excusés : Emilie LUYCKX, Stéphan POURCET, Stéphanie DE LACHADENEDE

Procurations : Emilie LUYCKX a donné procuration à Valérie DUPUY, Stéphan POURCET a donné procuration à Florence SIORAT, Stéphanie DE LACHADENEDE a donné procuration à Stéphane-Jean DUPHLOUX

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

CCAS :

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	9
En exercice	6
Nombre de présents	6
Excusés	3

Présents : Fabrice CRÉPY, Caroline PERETTI, Maritza PERDRIEL, Georges JAM, Emilie CAZAUX, Georgette POUZAC

Excusés : Juliette GIRROTO, Martine BONNET, Stéphan POURCET

Procurations :

Madame Maritza PERDRIEL a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 2 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

CCAS N° 2022-01 : Présentation et vote du Compte Administratif 2021 du CCAS

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2021 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Monsieur la Président ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Stephan POURCET.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2021

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Résultats antérieurs reportés 2020		1 703.66 €	1 703.66 €
	Résultat à affecter			1 703.66 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solde antérieur reporté 2020			0.00 €
	Solde global d'exécution			0.00 €
	Résultats cumulés 2021	0.00 €	1 703.66 €	1 703.66 €

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

CCAS N° 2022 -02 : Approbation du compte de gestion du CCAS 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Président informe le conseil du fait que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de monsieur le Président et du Compte de gestion de la Trésorière ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

CCAS N° 2022- 03 : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **1703.66 €**
A savoir :
Résultat exercice 2021 : **0.00 €**
Résultat 2020 reporté ex. 2021 : **1 703.66 €**
- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 1 703.66 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2021			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	0	0	
RECETTES..... ..	0	0	
RESULTAT EXERCICE		0	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		0	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		0	
RESULTAT FINAL		0	
EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...			0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2022	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0.00 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	1 703.66 €
B) DEFICIT <i>Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....</i>	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

CCAS N° 2022 -04 : Vote du Budget Primitif CCAS 2022

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe du CCAS présenté par Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	3 003.66 €	3 003.66 €	--	--

N° 2022- 05 : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2021 en date du 14 avril 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURGEOIS.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2021

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	617 250.28 €	664 320.87 €	47 070.59 €
	Résultats antérieurs reportés 2020		155 527.45 €	155 527.45 €
	Résultat à affecter			202 598.04 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	347 382.12 €	543 652.00 €	196 269.88 €
	Solde antérieur reporté 2020	100 407.39 €		-100 407.39 €
	Solde global d'exécution			95 862.49 €
	Résultats cumulés 2021	1 065 039.79 €	1 363 500.32 €	298 460.53 €

N° 2022 -06 : Approbation du compte de gestion 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2021.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du Compte de gestion de la Trésorière ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

N° 2022- 07 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **202 598.04 €**
A savoir :
 Résultat exercice 2021 : **47 070.59 €**
 Résultat 2020 reporté ex. 2021 : **155 598.04 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 202 598.04 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2021			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	519 947.68 €	347 382.12 €	16 552.00 €
RECETTES..... ..	699 488.35 €	543 652.00 €	
RESULTAT EXERCICE		196 269.88 €	-16 552.00 €
REPORT EXERCICE PRECEDENT		-100 407.39 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		95 862.49 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...		79 310.49 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2022	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0.00 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	202 598.04 €
B) DEFICIT Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2022- 08 : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget photovoltaïque de l'exercice 2021 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURGEOIS.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAIQUE 2021

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	12 541.63 €	15 011.97 €	2 470.34 €
	Résultats antérieurs reportés 2020		2 093.12 €	2 093.12 €
	Résultat à affecter			4 563.46 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	553.50 €	3 261.98 €	2 708.48 €
	Solde antérieur reporté 2020		7 418.47 €	7 418.47 €
	Solde global d'exécution			10 126.95 €
	Résultats cumulés 2021	13 095.13 €	27 785.54 €	14 690.41 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2022 -09 : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice photovoltaïque 2021 a été réalisée par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif photovoltaïque 2021.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif photovoltaïque de Monsieur le Maire et du Compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif photovoltaïque pour le même exercice.

N° 2022- 10 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif photovoltaïque fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **4 563.46 €**
A savoir :
 Résultat exercice 2021 : **2 470.34 €**
 Résultat 2020 reporté ex. 2021 : **2 093.12 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 4 563.46 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement photovoltaïque comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement photovoltaïque de l'exercice 2021			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	553.50 €	553.50 €	
RECETTES..... ..	10 680.45 €	3 261.98 €	
RESULTAT EXERCICE		2 708.48 €	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		7 418.47 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		10 126.95 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...			10 126.95 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2022	
A) EXCEDENT	

- Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	4 563.46 €
B) DEFICIT Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement photovoltaïque de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2022- 11 : Présentation et vote du Compte Administratif lotissement 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget lotissement de l'exercice 2021 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURGEOIS.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2021

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	85 349.24 €	85 349.24 €	0.00 €
	Résultats antérieurs reportés 2020			0.00 €
	Résultat à affecter			0.00 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	85 349.24 €	58 605.24 €	-26 744.00 €
	Solde antérieur reporté 2020		67 874.76 €	67 874.76 €
	Solde global d'exécution			41 130.76 €

	Résultats cumulés 2021	170 698.48 €	211 829.24 €	41 130.76 €
--	---------------------------------------	--------------	--------------	--------------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif lotissement de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2022 -12 : Approbation du compte de gestion lotissement 2021

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice lotissement 2021 a été réalisée par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif lotissement 2021.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif lotissement de Monsieur le Maire et du Compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion lotissement de la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif lotissement pour le même exercice.

N° 2022- 13 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice lotissement 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif lotissement de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif lotissement fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **0.00 €**
A savoir :
 Résultat exercice 2021 : **0.00 €**
 Résultat 2020 reporté ex. 2021 : **0.00 €**
- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement lotissement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement lotissement de l'exercice 2021			
	Prévu BP+DM+RAR+Repo rt	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	1 332 905.33 €	85 349.24 €	
RECETTES..... ..	1 332 905.33 €	58 605.24 €	
RESULTAT EXERCICE		-26 744.00 €	

REPORT EXERCICE PRECEDENT		67 874.76 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		41 130.76 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...		+ 41 130.76 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET LOTISSEMENT 2022	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	0 €
B) DEFICIT Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement lotissement de l'exercice 2021, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2022- 14 : Vote du budget annexe lotissement communal OAP Village 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de reverser la somme de 126 480 € vers le budget communal afin de rembourser l'avance qui avait été faite depuis ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'adopter le budget lotissement pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget lotissement communal OAP Village**, pour l'exercice 2022, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	2 406 032.62 €	3 167 341.39 €	1 454 979.70 €	2 148 480.00 €

N° 2022-15 : SDEHG participation communale concernant la rénovation du coffret de commande du tennis

Le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 30/07/2020 concernant **la réfection du coffret de commande du terrain de tennis – Référence : 2BU186**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

-Changement de coffret commande du tennis vétuste avec ajout d'un cadenas d'artillerie sur la porte.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	210 €
Part SDEHG	531 €
<u>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</u>	590 €
TOTAL	1 331 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

-D'approuver l'avant-projet sommaire présenté.

-De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputées au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal 2022.

N° 2022-16- OBJET : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de la salle des fêtes communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2018-37 du 29 octobre 2018 désignant l'entreprise Archéa Architectes pour la prise en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de la salle des fêtes communale.

Monsieur le Maire rappelle que le marché initial, d'un montant de 89 700 € HT avait déjà fait l'objet d'un avenant de la part de l'ancienne municipalité, suite à une revue à la hausse du cout des travaux de 650 000 € HT à 907 716 € HT, d'où un cout total de la maîtrise d'œuvre alors réévalué à 124 298.82 € HT.

Monsieur Crepy informe le Conseil que, suite à une redéfinition du projet, le cout total des travaux est désormais estimé à 800 000 € HT au lieu de 907 716 € HT et permet de réduire ainsi le montant de la maitrise d'œuvre à 88 000 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à la majorité de 11 voix et une abstention :

Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant relatif au marché de maitrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes communale.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

CCAS :

Monsieur le Président informe les conseillers du fait qu'aucune opération n'a été passée sur le CCAS au cours de l'année 2021.

Les paniers gourmands commandés et distribués en 2020 ont été financés directement sur le budget communal. Pour ceux de l'année 2021, le cout s'élève à un montant de 2 082.30 € ce qui est trop élevé par rapport à la somme inscrite au budget CCAS 2021 (1 703.66 €). Les paniers 2021 seront donc financés directement sur le budget CCAS 2022.

Monsieur CREPY propose d'effectuer un virement du budget communal vers le CCAS d'un montant de 1 300 €, ce qui amènera les dépenses de fonctionnement de ce dernier à un total de 3 003.66 €. Cette somme servira à financer les paniers gourmands de l'année 2021, ainsi que le repas des aînés (estimé à 800 €) qui devrait faire son retour en 2022.

Madame Emilie CAZAUX évoque la possibilité d'un partenariat avec une mutuelle, afin de proposer des tarifs avantageux aux habitants. La société AXA était venue présenter une offre en conseil municipal il y'a environ un an, cependant la proposition n'avait pas été retenue. Le sujet sera de nouveau étudié.

Il est proposé au CCAS de se réunir à minima une fois par an, en dehors du vote du budget, pour discuter des potentiels projets à mener.

Conseil Municipal :

Compte Administratif 2021 Dépenses de Fonctionnement :

Monsieur le Maire présente le compte administratif communal de manière globale, en apportant des précisions sur certaines lignes notamment au niveau des dépenses de fonctionnement :

60612 Energie électricité : 39 701.40 € ont été dépensés sur les 36 000 € inscrits. La commune a dû faire face à la hausse du prix de l'électricité, à la reprise de la gare (150 €) et l'intégration de l'éclairage des Charmilles (1 500 €).

60621 Combustibles : 7 000 € prévus pour 9 285.74 € dépensés. Il s'agit d'une hausse exceptionnelle, liée au changement du fournisseur de gaz pour le groupe scolaire. Ce changement implique des coûts de résiliations et de reprises importants. Cependant la somme est compensée par le remboursement de ces frais en Recette de fonctionnement (compte 7788) et d'investissements (compte 275) pour un montant d'environ 2 500 €. Le coût du gaz devrait revenir à moins de 6 000 € en 2022.

6067 Fournitures scolaires : 3 243.34 € dépensés sur 6 000 € inscrits. Les manuels scolaires n'ont pas été renouvelés cette année.

62876 Remboursement au GFP de rattachement : 2 339.08 € dépensés alors qu'aucun crédit n'était ouvert sur cette ligne. Cela correspond au coût du service instructeur de la communauté de commune, cependant il ne s'agit pas de la totalité des fonds. Il est précisé qu'une facture d'environ 7 000 € a été réglée début 2022. Le coût du service instructeur du cabinet « Urbadoc » était financé au compte 611, avec les autres prestataires de service tels le centre de loisir Léo Lagrange.

6262 Frais de télécommunication : 3 478.65 € ont été dépensés sur les 4 000 € prévus. Il s'agit des frais de téléphonie et d'internet. Monsieur Stéphan POURCET travaille sur le fait de diminuer le nombre de lignes afin de réduire les coûts.

6135 Locations mobilières : 2 069.84 € ont été dépensés sur les 2 000 € inscrits. Il s'agit de la location de la benne à déchets verts ainsi que de la nacelle d'élagage. Monsieur le Maire précise qu'il a mis un terme au contrat de location de la benne en cours d'année. Le coût sera donc moins élevé en 2022.

6156 Maintenance : 11 967.53 € dépensés sur 15 000 € inscrits. Il s'agit des différents contrats de maintenance de la commune : climatisations, SACPA, extincteurs, suite logicielle, informatique entre autres.

6475 Médecine du travail : 1 431 € dépensés sur 787.17 € prévus. La cotisation a augmenté en 2021.

6232 Fêtes et cérémonies et 6257 Réceptions : 5 000 € inscrits et 4 668.30 € dépensés. Ces comptes sont relativement similaires. Le compte réception a été utilisé exceptionnellement pour financer les paniers gourmands des aînés de 2020 ainsi que le World Clean Up Day et Halloween.

Le total des dépenses de fonctionnement dépensées s'élève à 617 250.28 € pour 666 713.78 € prévues (818 408.04 € si l'on intègre le virement théorique à la section investissement).

Compte Administratif 2021 Recettes de Fonctionnement :

6419 Remboursement rémunération de personnel : 26 136.92 € perçus sur 20 000 € prévus. Il s'agit du reversement des indemnités journalières suite aux arrêts maladies des agents. L'importance de la somme perçue est liée à l'accident de travail de monsieur Maillot, qui a pu réintégrer la collectivité en mi-temps thérapeutique en 2022.

74718 autres et 7478 autres organismes : 6 808.73 € perçus pour 6 000 € inscrits. Il s'agit des subventionnements en provenant du ministère de la santé pour le COVID, mais aussi des aides de l'Etat pour l'organisation des élections départementales/régionales ainsi que des aides liées à la tarification sociale du service de restauration scolaire.

7788 produits exceptionnels divers : 124 € inscrits pour 1 334.16 € reçus. Il s'agit d'une partie de la somme remboursée pour la résiliation du contrat avec Proxigaz.

Le total des recettes de fonctionnement encaissées s'élève à 664 320.87 € pour 662 880.59 € prévus (818 408.04 € avec l'excédent antérieur reporté).

Compte Administratif 2021 Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissements font apparaître des opérations d'ordre comptable (opérations qui se compensent en recettes) pour un total de 36 852.08 €, principalement liées aux anciennes opérations de l'extension du groupe scolaire.

1641 emprunts en euros : le remboursement du capital de la dette est de 23 451.99 € pour l'année 2021. Ce dernier s'élèvera à 33 776.15 € en 2022 avec le rajout du remboursement de l'emprunt correspondant à l'achat de la gare.

Chapitre 20 Immobilisations incorporelle : 5 531.45 € dépensés correspondants au solde du schéma d'assainissement.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

Rétrocession du Clos de la Source : 1 €

Isolation de la mairie : 2 944.50 €

Solde travaux extension groupe scolaire : 1 773.90 €

Climatisations groupe scolaire : 7 011.14 €

Achat de la gare : 233 935.72 €

Création de trottoirs : 3 120 €

Bancs publics : 1 938 €

Lave-vaisselle, cellule de refroidissement et autre matériel cantine : 12 000 €

Panneaux de basket : 2 379 €

Chaise arbitre tennis : 738 €

Le total des dépenses d'investissement réalisées s'élève à 347 382.12 € sur 419 540.29 € prévues (519 947.68 € si l'on reprend le déficit d'investissement de l'année antérieure, déficit comblé par les recettes d'investissements 2021).

Compte Administratif 2021 Recettes d'Investissement :

10226 Taxe d'aménagement : La commune a perçu 32 517.31 € sur les 40 000 € inscrits. La recette 2022 devrait logiquement être plus élevée grâce aux lotissements des Hauts de Gare et des Vignes.

1321 Etat : Subvention de 28 678 € de la part de l'Etat (DETR) pour l'extension du groupe scolaire.

1323 Département : 136 263.11 € de subventions départementales perçues composées de 92 000 € pour la gare, 40 000 € pour l'extension du groupe scolaire, 3 300 € pour le matériel de cantine.

1332 Amendes de police : 1 500 € d'amendes de police reçues (travaux sur la voirie).

1641 Emprunts en euros : La commune a effectué un emprunt de 208 000 € pour financer la quasi-totalité de l'achat de la gare.

275 Restitution de dépôts versés : 1 289 € euros perçus pour le rachat du gaz restant dans la cuve par Proxigaz.

Le total des recettes d'investissements perçues s'élève à 543 652 € contre 547 794.09 € prévues. (699 488.35 € si l'on inclut le virement intersection).

Compte Administratif PHOTOVOLTAIQUE 2021 :

La revente d'électricité pour l'année 2021 s'est élevée à 5 207.74 €. Les résultats positifs du budget génèrent d'importants bénéfices (cf délibération). Il sera donc possible dès 2022, de rembourser la somme de 2050 € qui avait été avancée par le budget communal.

Monsieur le Maire envisage un transfert de l'emprunt lié à l'achat des panneaux photovoltaïques vers le budget photovoltaïque afin de dégager de l'épargne nette (capacité à emprunter) sur le budget communal. Ce transfert sera réalisé en fonction des conditions que la trésorerie exigera, car il pourrait impliquer une importante dépense d'investissement dans le budget communal.

Compte Administratif LOTISSEMENT 2021 :

La somme de 26 744 € a été dépensée sur le budget 2021, dont 20 544 € de dépenses de maîtrise d'œuvre.

Aucune recette n'a été encaissée cette année. Une erreur de la part de la banque a rendu l'inscription de l'emprunt et de l'achat des parcelles impossible en 2021.

Budget LOTISSEMENT 2022 :

Un emprunt d'un montant de 1 222 000 € a été réalisé par la commune afin de financer l'achat des parcelles (1 207 000 €) ainsi que les frais de notaires. Un second emprunt de 800 000 € sera réalisé dans le courant de l'année 2022 afin de financer une partie des travaux d'aménagement. Le montant total de l'emprunt inscrit au budget lotissement s'élève donc à 2 022 000 €.

La commune prévoit de vendre la moitié des lots en 2022 pour un montant estimé à 1 793 000 €.

Le projet de lotissement devrait être terminé en 2024, avec un montant des bénéfices estimé entre 600 000 et 700 000 € pour la commune.

Le total des dépenses de fonctionnement du budget lotissement 2022 est estimé à 2 406 032.62 € pour des recettes s'élevant à 3 167 341.39 €. Le montant des dépenses d'investissement s'élèvera à 1 454 979.70 € pour des recettes de 2 148 480 €.

**La séance est levée le mercredi 9 mars 2022 à 22h44.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 6 avril 2022.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

CCAS N° 2022-01 : Présentation et vote du Compte Administratif 2021 du CCAS

CCAS N° 2022 -02 : Approbation du compte de gestion du CCAS 2021

CCAS N° 2022- 03 : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2021

CCAS N° 2022 -04 : Vote du Budget Primitif CCAS 2022

N° 2022- 05 : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2021

N° 2022 -06 : Approbation du compte de gestion 2021

N° 2022- 07 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

N° 2022- 08 : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2021

N° 2022 -09 : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2021

N° 2022- 10 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2021

N° 2022- 11 : Présentation et vote du Compte Administratif lotissement 2021

N° 2022 -12 : Approbation du compte de gestion lotissement 2021

N° 2022- 13 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice lotissement 2021

N° 2022- 14 : Vote du budget annexe lotissement communal OAP Village 2022

N° 2022-15 : SDEHG participation communale concernant la rénovation du coffret de commande du tennis

N° 2022-16- OBJET : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de la salle des fêtes communale

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	Absent, procuration donnée à Florence SIORAT
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Stéphane-Jean DUPHLOUX
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Valérie DUPUY
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	